Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Collège Paul Bert Drancy

académie de Créteil

éducation nationale

Affaire suivie par
Mme Wallet

Principale

Téléphone
01 48 32 04 54
Courriel
ce.0931201a@ac-creteil.fr

Nathalie.wallet1@ac-creteil.fr

2 rue Max Jacob
93700 DRANCY

Horaires d'ouverture :
8h00-17h30

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES	
Pouvoir Adjudicateur	Collège Paul Bert représenté par Madame Wallet 2 rue Max Jacob 93700 Drancy 01 48 32 04 54 / nathalie.wallet1@ac-creteil.fr
Objet de la consultation	Voyage scolaire Islande
Procédure de consultation	Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics
Date d'envoi de l'avis à publication	16/08/2016
Date et heure de remise des offres	13/09/2016 à 17h00

Article 1 : Objet du marché

1.1. Définition de la prestation

Le présent marché de service a pour objet le transport, l'hébergement, l'animation et/ou les visites, des élèves et de leurs accompagnateurs dans le cadre d'un voyage scolaire en Islande.

1.2 Forme du marché

Le marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article 28 du CMP.

Article 2 : Lieu d'exécution

Le départ et l'arrivée se déroulent à l'aéroport Charles de Gaulle Roissy.

Article 3 : Durée d'exécution du marché

Le délai d'exécution du marché est fixé entre le **samedi 4 mars 2017** (jour du départ) **au samedi 11 mars 2017** (jour du retour).

Article 4 : Pièces constitutives

Le cahier des clauses particulières paraphé et signé
Un descriptif du projet
Un devis détaillé avec programme et coût forfaitaire global de la prestation ainsi que le coût unitaire par participant.

Article 5 : Contenu et forme des prix

5.1. Forme des prix

Le marché est traité à prix forfaitaires. Le détail des prix pourra apparaitre sur le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire joint au devis.

5.2. Contenu des prix

Le prix indiqué de l'offre est un prix global TTC, ferme et définitif, comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Le coût unitaire par élève est souhaité en cas de modifications des effectifs à la hausse. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes et autres afférentes aux prestations.

Article 6 : Régime des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

Article 7 : Règlement des comptes

Le paiement s'effectuera en euro. Les factures, établies en un exemplaire au nom du titulaire et accompagnées des coordonnées bancaires (IBAN et BIC) devront être adressées au :

Collège Paul Bert
A l'attention de Mme Pirard
2 rue Max Jacob
93700 Drancy

Les paiements seront effectués par mandats administratifs. Le chef d'établissement du Collège, Madame Wallet est ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est Monsieur Eric Pinet.

Le délai global de paiement est fixé à 45 jours à compter de la date de réception des factures.

Article 8 : Assurance souscrite par le titulaire

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.

Article 9 : Assurance souscrite par le pouvoir adjudicateur

Le collège est affilié à la MAIF par un contrat qui prévoit des prises en charge spécifiques en cas d'incident ou préjudice posé par un de nos élèves.

Article 10 : Résiliation

En cas de non-exécution des clauses contractuelles définies en accord par les deux parties, en cas de force majeure (risques naturelles, attentats), absence du professeur organisateur.